



PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Urbanisme Aménagement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20250519-2785B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Publication : 28/05/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 28 mai 2025 Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 19 mai 2025

42 élus présents (59 en exercice, 10 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau de l'attribution « Acquérir et céder des biens immobiliers et mobiliers à l'exception des acquisitions et cessions pour lesquelles délégation est donnée au Président. »

CESSION : MAISON DURING À LA VILLE DE MULHOUSE (3.2.1/2785B)

Par acte du 22 décembre 2003, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est devenue propriétaire du bâtiment « Maison During » sis à MULHOUSE, 1 rue des Orphelins, à usage de bureaux, afin d'y installer son siège.

La Ville de Mulhouse est intéressée pour acquérir cet immeuble cadastré :

Section	Parcelle	Désignation	Surface
KO	19	1 rue des Orphelins	00 ha 09 à 64 ca

De par sa proximité avec le siège de la Mairie, cette acquisition par la Ville de Mulhouse a pour objectif de recentrer ses services municipaux.

Le prix de cession est de 1 300 000,00 € hors droits d'enregistrement, taxes et frais, conformément à l'estimation de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 29 avril 2024.

Le paiement de cet immeuble se fera de manière échelonnée sur une durée de cinq ans, soit :

- 260 000,00 € en 2025
- 260 000,00 € en 2026
- 260 000,00 € en 2027
- 260 000,00 € en 2028
- 260 000,00 € en 2029

Le bien à céder fait partie du domaine public du vendeur. En application de l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens immobiliers des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public, ce qui est le cas en l'espèce.

Cette opération nécessite les écritures comptables suivantes :

En recette réelle de fonctionnement :

Chapitre 77 / Compte 775 / Fonction 518

Service gestionnaire et utilisateur : 534

LC 9514 : Vente de bâtiments 260 000,00 €

En dépense d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 / Compte 675 / Fonction 01

Service gestionnaire et utilisateur : 534

LC 28818 : Vente de bâtiments 1 149 362,44 €

En recette d'ordre d'investissement :

Chapitre 040 / Compte 21318 / Fonction 01

Service gestionnaire et utilisateur : 534

LC à créer : Vente de bâtiments 1 149 362,44 €

En recette d'ordre d'investissement :

Chapitre 040 / Compte 192 / Fonction 01

Service gestionnaire et utilisateur : 534

LC 8150 : Plus-values sur cessions d'immobilisation 150 637,56 €

Les écritures comptables suivantes devront être enregistrées les années suivant la transaction soit en 2026, 2027, 2028 et 2029 :

En recette réelle de fonctionnement :

Chapitre 77 / Compte 775 / Fonction 518

Service gestionnaire et utilisateur : 534

LC 9514 : Vente de bâtiments 260 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve la cession de l'immeuble « Maison During », ci-dessus désigné, aux conditions susvisées,
- autorise le Président ou son représentant à faire tout ce qui est utile et nécessaire en vue de réaliser cette transaction immobilière et notamment signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PJ : (1)

- Un plan de situation

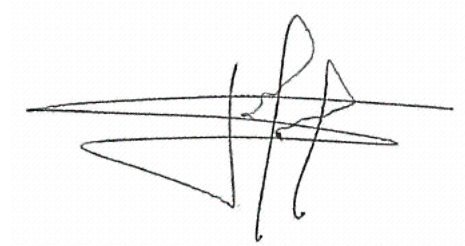
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schilknecht', with a stylized flourish at the end.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan', with a large, stylized 'F' and a horizontal line crossing through it.

Fabian JORDAN

Département :
HAUT RHIN

Commune :
MULHOUSE

Section : KO
Feuille : 000 KO 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 23/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section ko numero 19
Maison During
9,66 ares

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DEPARTEMENTAL DES
IMPOTS

FONCIER - ANTENNE DE MULHOUSE
CITE ADMINISTRATIVE BAT. C 68085
68085 MULHOUSE CEDEX
tél. 03 89 33 32 06 -fax

sdif.68mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

